



COMMUNE D'AUTHON

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FÉVRIER 2023

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	10
Pouvoirs :	02
Votants :	12
date de convocation :	22/02/2023

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,*

**Étaient présents** M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique, M. HENRY Roland, M. FERRAND Arnaud.

**Absents** : M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas,

**Excusés** :

**Pouvoirs** : M. FORBIN Paternie à M. CINTRAT Jean-Luc, Mme FOUSSEREAU Nathalie à Mme CINTRAT Marie-José.

M. Arnaud Ferrand est désigné secrétaire de séance.

### **APPROBATION DE LA RÉUNION DU 26 JANVIER 2023 :**

Il est fait remarquer que le procès-verbal de la réunion du 26 janvier comporte des erreurs et omissions- la date de convocation est erronée (02/12/2022 au lieu de 18/01/2023) ; il manque la décision de dotation annuelle au point lecture.

Ces modifications seront apportées au PV et transmises aux membres du conseil municipal.

### **DÉCISIONS DU MAIRE :**

- selon la délibération 2023/002 : devis pour lecture publique à la bibliothèque le 13 MAI à 10h00 pour 430 € validé auprès de l'organisateur.
- selon la délibération 2023/002 : demande de participation financière du Département à hauteur de 70 % soit 301 €
- travaux de réfection du chemin de Cottereau : empierrage et couverture calcaire réalisés semaine 8 (coût estimé = location compacteur 415 + camion calcaire 874 + achat de pierres TTC )
- Demande de versement des fonds du prêt Banque des Territoires au 31/08/2023 (date limite liquidation) pour la totalité soit 720.000 €. La 1<sup>ère</sup> échéance aura lieu le 01/09/2024.

### **DCM 2023/011– POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

Mme le Maire rappelle qu'un agent technique a été recruté pour assurer l'entretien des locaux communaux sous contrat d'un an qui s'est achevé. Elle propose de renouveler ce contrat aux mêmes conditions pour une durée de 3ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'agent technique contractuel :

- à temps non complet pour 2,75/35ème
  - pour une durée de 3 ans;
- D'autoriser Mme le Maire à procéder aux démarches relatives à cet emploi ;
- D'inscrire cette dépense au budget.

### **DCM 2023/012– SEMAINES SPORTIVES 2023 CONVENTIONS ET PARTICIPATION DES FAMILLES**

Vu la décision du 17 novembre 2022 de réitérer l'organisation de semaines sportives en juillet 2023 ;  
Considérant les projets de conventions de partenariat entre l'USEP et la commune de Authon pour assurer ces prestations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à signer les conventions telles qu'annexées à la présente :
- de fixer les participations des familles à :
- 65 €uros pour les enfants domiciliés à Authon ;
  - 70 €uros pour les enfants hors commune.

### **DCM 2023/013– AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE**

Mme le Maire expose le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité avec les populations victimes du double séisme meurtrier qui a touché la Turquie et la Syrie le 06 février dernier.  
Elle propose que la commune participe à cet effort de solidarité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une aide exceptionnelle aux victimes du séisme DE 100 €- cent €uros.
- D'autoriser Mme le Maire à ordonnancer cette somme au profit du fonds de concours de la DSFIPE.

### **DCM 2023/014– CONTRÔLE BIANNUEL DES AIRES DE JEUX**

La collectivité a fait réaliser en août 2021 un contrôle des aires de jeux et de leurs équipements.  
Soucieuse du respect de la réglementation et de la sécurité des usagers, elle souhaite renouveler ce contrôle tous les 2 ans.

Mme le Maire présente l'offre relative à cette affaire et sollicite l'avis des conseillers présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de Axylis- Vendôme – pour un montant de 621 € HT.
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et mener cette affaire à terme.

## DCM 2023/015– FORFAIT ANNUEL SACEM

La commune organise régulièrement des animations dans le cadre de Festillésime, pour le repas des aînés et les fêtes nationales. La diffusion de musique étant soumise aux droits d'auteurs via la SACEM, celle-ci propose aux collectivités des forfaits simplifiant les démarches et permettant une meilleure maîtrise du budget.

Mme le Maire présente les forfaits spécifiques et demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'opter pour le forfait de 2 événements pour les communes de 501 à 2.000 habitants d'un montant de 98,35 € en 2023 ;
- D'autoriser Mme le Maire à souscrire à ce forfait annuellement pour la durée du mandat.

## DCM 2023/016– ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE SUR L'ÉCLAIRAGE

Les charges d'éclairage public et dans les locaux communaux s'alourdissant, une étude portant sur les économies à réaliser sur ces postes permettraient de prévoir les investissements possibles.

Mme le Maire propose de mener une première étude sur l'utilisation de plaques led dans la mairie (15 points d'éclairage) et le remplacement de 11 lampes SHP de 150 W sur l'éclairage public par des led de 50 W.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De mener une étude sur le remplacement de points lumineux dans la mairie et sur l'éclairage public ;
- D'autoriser Mme le Maire à lancer ce programme et faire chiffrer le coût du remplacement et estimer l'économie réalisée ;
- De rechercher les aides financières pouvant contribuer à mener à bien ce projet.

## DCM 2023/017– DÉLÉGATION COMPLÉMENTAIRE AU MAIRE

Après avoir proposé d'ajouter la délégation suivante au Maire :

« 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; »

Le Conseil Municipal s'abstient unanimement de voter cette proposition et clos le sujet.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1. AVANCEMENT DE GRADE- suppression création de poste au 03/8/23

Sujet inscrit à l'ordre du jour et annulé : la secrétaire s'est trompée en inscrivant l'agent. Il ne peut bénéficier de l'avancement qu'après avoir réussi un examen professionnel.

QD1- Médailles de l'Assemblée : M. Marmion député souhaite honorer les « citoyens méritants » - asso/ anciens combattants/ élus...avec engagement citoyen

Le conseil ne voit pas de personnes à désigner.

QD2- Nom pour la salle communale : réflexion du conseil sur 2 ou 3 propositions Puis à soumettre en consultation aux habitants. Le sujet sera abordé de nouveau.

QD3- Projet agrivoltaïsme : la société Ventelys reçue en mairie le 17/01 propose une diversification agricole aux exploitants.

QD4- Suivi de remise en état du chemin « disparu » à Cottereau- Blanchamp  
Suite à la réclamation du propriétaire d'une parcelle enclavée à Cottereau reçue le 11/1/23 , des échanges sur site et par mail avec les propriétaires de Blanchamp ont eu lieu  
La proposition pour remise en état sur le chemin en partie 1 en échange de la partie 2 du même chemin (voir plan) a été acceptée le 24/02.  
Le conseil rejette cette proposition.

QD5- Désamiantage : 4 entreprises locales ont été consultées le 15/02- 2 ont visité les lieux- les devis sont attendus et seront présentés au prochain conseil.

#### DIVERS :

- abattage et enlèvement de bois sur l'ancienne voie ferrée par des habitants.
- et courrier aux riverains de cette voie : dépôts de déchets, brûlage...Ces éléments ont été transmis au Président de la CATV- propriétaire de la voie.
- actualités de l'INSEE : baisse des coûts de construction amorcée en décembre 2022
- bilan de semaine : Mme le Maire demande aux élus leur avis sur cette information hebdomadaire. Il semble qu'il soit plus ou moins consulté. C'était un souhait des élus d'être tenus informés au quotidien.

Prochain conseil = LE JEUDI 23 MARS 2023

Conformément aux débats, le 28 Février 2023

Mme le Maire

Marie-José CIMTRAT



Le secrétaire de séance

Arnaud Ferrand

